

Dossier /
"Où est Charlie?"

Les sources de
l'histoire d'un individu

Le Point sur...
Au fil de l'histoire.
La série A,
collection des actes royaux /
Il y a 350 ans :
le Traité des Pyrénées /
Les archives de la Questure

Derniers instruments
de recherche...
Statistiques agricoles /
Direction départementale de
l'agriculture et des forêts

Le billet de Luce /
Parlons chiffon(s)

Direction / Hélène Viallet
Responsable de la publication /
Natalie Bonnet
Photographies / Jean-Paul Guillet

04 76 54 37 81
www.archives-isere.fr

NUMÉRO 5

« Toutefois je ne tardai pas à m'apercevoir dans le silence apparent de ces galeries, qu'il y avait un mouvement, un murmure qui n'était pas de la mort. Ces papiers, ces parchemins laissés là depuis longtemps ne demandaient pas mieux que de revenir au jour. Ces papiers ne sont pas des papiers, mais des vies d'hommes, de provinces, de peuples... ».

Jules Michelet, Histoire de France, Livre IV, Œuvres complètes, t. IV, p. 613-614

Reprenant la célèbre citation de Jules Michelet déambulant dans les salles des Archives nationales, méditons un instant sur le fait que les papiers que nous conservons aux Archives départementales sont le plus souvent les seules traces de vie individuelle laissées aux générations futures par plusieurs millions d'hommes et de femmes qui vécurent en Dauphiné, puis en Isère, sur un millénaire.

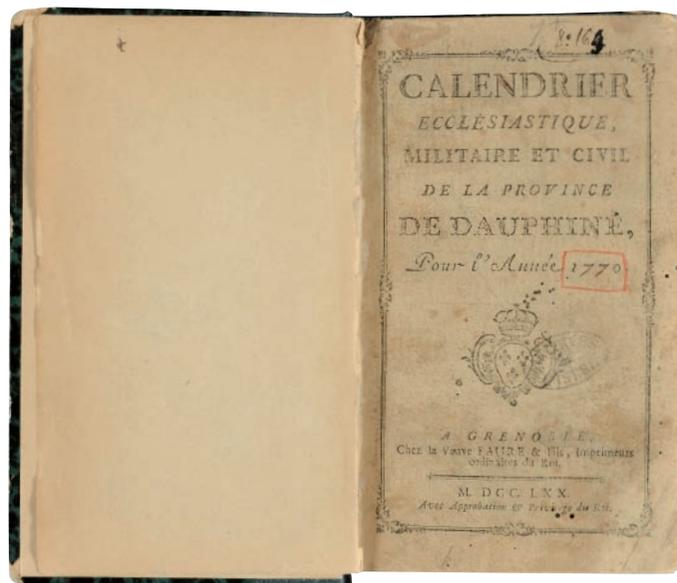
L'immense majorité d'entre eux ont sans doute vécu dans l'anonymat des classes laborieuses, mais tous ont au moins un point commun : ils et elles se sont trouvés au moins une fois dans leur vie en contact avec l'administration, sous ses formes les plus diverses. Qu'il s'agisse du curé de la paroisse, de l'agent du seigneur, du fisc, du juge, de l'assistante sociale, de l'instituteur, de l'officier du centre de recrutement, du policier, et bien d'autres, tous ces personnages ont enregistré des informations sur leurs fidèles, leurs justiciables, leur population à instruire, soigner, aider... Dans d'autres cas, ce sont les archives privées, constituées par les individus et leurs familles, qui constituent de précieuses sources.

Quelle que soit la nature de la recherche historique qui vous conduit dans notre salle de lecture, vous êtes nombreux à vous lancer sur la piste d'un individu, sur des indices parfois bien ténus... Puisse ce numéro de Chroniques d'Archives vous guider dans cette quête !

Hélène Viallet, directrice

« Où est Charlie ? »

Les sources de l'histoire d'un individu :



PER 904

Les motivations pour entreprendre une recherche sur un individu ou un groupe d'individus ne manquent pas. Il ne sera pas question ici des sources de la généalogie qui sont bien souvent à l'origine d'une recherche biographique. En effet, l'état civil, les recensements de population, les registres matricules, les actes notariés conservés aux Archives ainsi que les cahiers d'écolier, les diplômes, les décorations, les photographies, la correspondance ou les coupures de presse transmis au sein d'une famille permettent déjà de retracer le parcours d'un individu. Vous trouverez dans ces sources des éléments pour démarrer une recherche : des noms, des lieux, des dates, des événements qui ont ponctué la vie d'une personne, mais notre objectif est ici de vous attirer hors des sentiers battus pour vous faire découvrir la richesse souvent insoupçonnée de nos fonds, sans pour autant masquer la difficulté d'une recherche biographique.

Face aux 34 km.l d'archives conservés aux Archives départementales de l'Isère, toute personne s'intéressant à l'histoire d'un individu doit non seulement s'armer de courage et de persévérance, mais aussi être avertie des pièges qui la guettent. Comme le préconise Rouletabille face au mystère de la chambre jaune, il faut aborder l'affaire par le bon bout de la raison.

La biographie historique

La biographie historique traditionnelle, centrée sur un individu important dont elle narre la vie de sa naissance à sa mort, existe depuis l'Antiquité. Ce modèle repose sur l'idée que les grands hommes tiennent au sein de l'Histoire un rôle-clef abondamment commenté par les sources écrites. Cette vision est très critiquée au XX^e siècle par les historiens des Annales qui cherchent à développer une histoire économique et sociale, une histoire des grandes masses, des gens ordinaires. Depuis les années 1970, la biographie historique a été revisitée par des approches nouvelles. Dans les mêmes années, les historiens de la micro-histoire privilégient l'étude de la vie privée, du vécu. L'histoire se nourrit des apports des autres sciences, comme la sociologie. Ainsi, la biographie historique ne vise pas la connaissance intime des individus, mais tisse des liens entre un individu et la société.

La démarche prosopographique, elle, consiste à déterminer le groupe social qui fera l'objet de l'étude (les représentants de telle profession, les membres de tel mouvement syndical...). Il s'agit ensuite de compiler les biographies de l'ensemble des personnes appartenant à ce groupe en listant le plus possible de caractéristiques pertinentes. L'analyse quantitative de ces biographies fait apparaître la cohérence de groupes sociaux à travers les individus.

Le bon bout de la raison

Avant de se lancer

L'importance des études biographiques et prosopographiques justifie que, comme pour toutes les recherches dans les archives, tout commence... par la bibliothèque. En matière d'histoire des individus et des groupes sociaux, de multiples dictionnaires biographiques, guides de recherche, fiches méthodologiques, bases de données, résultats de dépouillements, répertoires et prosopographies nous donnent du grain à moudre. Les 44 tomes du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* (1964-1997), sous la direction de Jean Maitron, sont une mine pour l'histoire des militants. Le milieu universitaire fourmille d'initiatives prosopographiques. À titre d'exemple, le Laboratoire de Médiévistique occidentale de Paris (LAMOP) a mis en ligne une base de données « Charles VI » pour recenser les personnes actives sous le règne de Charles VI (1380-1422) qui ont déjà été l'objet de recherches biographiques. De même, la consultation du travail d'André Zysberg sur *Les Galériens : vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France, 1680-1748* (1987) éclairera la consultation des dépouillements de chercheurs ou généalogistes, comme la base de données des protestants condamnés aux galères que l'on trouve sur le site Internet du musée du Désert. Plus proches de nous, les almanachs et autres annuaires administratifs (collection des périodiques) sont des ressources incontournables pour quiconque s'intéresse à l'histoire sociale.

Avertissement(s)

Avant de se lancer dans un travail biographique, il importe d'être conscient des limites de la recherche dans les archives et des lacunes de la documentation. Comme pour n'importe quelle recherche, il faut se poser la question des interactions entre un individu et les institutions et les organismes présents sur un territoire donné. Qui a pu produire des archives mentionnant cette personne ? S'agit-il d'archives publiques ou d'archives privées ? Les premières ont vocation à être versées aux Archives départementales si elles présentent un intérêt historique, alors que les secondes peuvent seulement y être données ou déposées à titre exceptionnel. Parmi ces dernières, à partir de l'époque moderne, les historiens disposent de correspondances, mémoires, journaux, autobiographies. Pour la période contemporaine, les archives orales ou audiovisuelles viennent encore se greffer au corpus disponible. Ces sources d'origine privée doivent être soumises à un travail de critique, notamment par la confrontation avec des archives publiques. À noter, une base de données nationale des écrits du for privé est consultable à l'adresse <http://www.ecritsduforprive.fr>.

Par ailleurs, l'adage selon lequel les gens sans histoires n'ont pas d'Histoire s'applique particulièrement bien à l'univers des archives, où les gens ordinaires ne laissent *a priori* guère de traces. Nos fonds regorgent plus de marginaux connus des services de police, des tribunaux, des prisons que de messieurs

Almanachs

Vous recherchez le nom du concierge-buvetier du bureau des finances en 1770 ? Celui du colonel des dragons à Vienne en 1791 ? De la demoiselle du télégraphe à Morestel en 1877 ? Ou peut-être du lieutenant de l'ouveterie à Meyzieu en 1959 ? Vous les découvrirez en feuilletant les almanachs, annuaires statistiques et autres indicateurs officiels, classés dans la série des périodiques.

Le plus ancien de ces ouvrages est relatif à l'année 1770. Imprimé *Chez la Veuve FAURE & Fils, Imprimeurs ordinaires du Roi*. Il s'y trouve, outre le nom des personnes remplissant une fonction publique, des informations calendaires, le nombre de baptêmes, mariages et décès dans la province pour l'année 1768 ou un article effleurant l'histoire de Grenoble.

Au fil du temps, on passe du format in 16° au format in 8° et de 136 pages [PER 904/1, 1770] à 1500 pages [PER 933/88, 1970]. La raison de ce progressif embonpoint est l'extension de la sphère

publique, l'apparition de la publicité en 1886, l'adjonction de rubriques telles que la liste des habitants de Grenoble ou celle de professionnels en tous genres, des *Accoucheuses aux Volailles (Marchands de)*. Notons toutefois que l'*Annuaire des services administratifs de l'Isère*, édité par la préfecture, conserve une remarquable et solitaire austérité [PER 1667].

Ces ouvrages sont un espace précieux, voire savoureux, dans lequel butiner pour retracer une partie du parcours d'un fonctionnaire, d'un élu, d'un notable, d'une enseigne et, en filigrane, la lente arrivée des femmes dans la fonction publique, hors des domaines d'assistance et d'éducation qui leur sont traditionnellement dévolus. C'est donc un plaisir que d'évoquer ici et en conclusion, même fugacement, la mémoire de *Madame Dastier, directrice des postes, hôtel de la poste, place Grenette*, dans la rubrique *Contributions indirectes, les postes*, en 1791.

“ Où est Charlie ? ”

Les sources de l'histoire d'un individu :

Le métier

Retracer l'histoire d'un artisan, d'un commerçant ou d'un industriel revient à s'intéresser au destin de son commerce ou de son entreprise. Mais il faut savoir que les archives d'un artisan, comme celles d'un individu exerçant une profession libérale, sont des archives privées, rarement conservées, bien qu'il soit toujours utile de consulter l'inventaire de la série J, archives privées, des Archives départementales. L'on y peut y faire des découvertes, tel le livre de comptes (1810-1829) de Claude Berthet fils, vétérinaire dans la région de Morestel [1 J 1775]. Sinon, l'on peut encore compter sur les archives des administrations.

Sous l'Ancien Régime, les métiers sont organisés en communautés d'artisans ou de commerçants régies par des statuts. Les fonds municipaux, encore en mairie ou déposés aux Archives départementales [sous-série 4 E] conservent les règlements de commerce, statuts des corporations d'arts et métiers, mercuriales... Par exemple, aux Archives municipales de Grenoble, sont conservés des dossiers par corporation, boulangers, potiers d'étain, barbiers perurquiers, cordonniers etc. [série HH]. Au XIX^e siècle, les statuts des syndicats professionnels sont eux aussi conservés aux Archives municipales, les municipalités exerçant toujours un rôle de police générale vis-à-vis du commerce et de l'artisanat [sous-série 7F]. Le contrôle des activités économiques n'est cependant pas le fait exclusif des communes. Sous l'Ancien Régime, le contrôle administratif et financier des corporations incombait au sein d'une province à l'in-

tout-le-monde. De plus, quel que soit l'individu considéré, dans un cadre géographique donné (ici, l'Isère et le Dauphiné), il ne faut pas sous-estimer la difficulté de la recherche. Il est parfois aussi compliqué de repérer un individu dans les fonds d'archives que de chercher une aiguille dans une meule de foin, parce que les documents conservés aux Archives départementales présentent des lacunes, dues à la négligence ou la malveillance de l'homme, ou bien à une sélection raisonnée en fonction de leur intérêt historique et de leur volume. C'est en particulier le cas des dossiers de personnel, qu'aucun service d'archives au monde n'est en capacité de conserver intégralement. Imaginez que le Conseil général de l'Isère à lui seul emploie plus de 4000 agents. Des tris et des échantillonnages, dictés par des circulaires administratives, sont donc pratiqués. Une autre difficulté peut venir de l'absence de répertoire ou d'index. Dans ce cas, l'on ne peut retrouver un individu précis qu'au prix d'un important travail de dépouillement, parfois fastidieux.

Ces réserves posées, il existe plusieurs angles d'attaque pour comprendre le parcours d'un individu à travers les fonds d'archives, au nombre desquels l'on peut recenser son métier, ses relations avec l'administration et ses opinions personnelles, religieuses, politiques ou militantes.

RENSEIGNEMENTS

Personnel de Guerre		Accidentés du Travail	
: Situation militaire :		Dans quel Etablissement :	
Classe de recrutement :		Evénement s'est-il produit :	
Classe de mobilisation :		A quelle date :	
Bureau de recrutement :		Nature de la blessure :	
Réforme : Mutité :		Pourcentage d'invalidité :	
:  :		Montant de la pension annuelle :	
: Nom et Prénoms :		N° et Date du titre de pension :	
: Adresse :			
: N° de la carte de travailleur :			
: Département :			

F E I A S D		Municipalité		Maire	
		N°		N°	
Nom et Prénoms : Codantino Marie Cozine dite Mathilde (née Bruyère)					
Domiciles :		Dates d'entrée :		Dates de sortie :	
: <i>1^{er} - rue de la République - Grenoble</i>		1 ^{er} : <i>20 juillet 1914</i>		1 ^{er} : <i>10 oct 1918</i>	
: <i>2^e - rue de la République - Grenoble</i>		2 ^e : <i>15 août 1918</i>		2 ^e : <i>15 août 1918</i>	
Nationalité : <i>italienne</i>		3 ^e :		3 ^e :	
Profession : <i>travaillant</i>		4 ^e :		4 ^e :	
Né le <i>12 décembre 1884</i> à <i>Verdun, Sarre</i>		5 ^e :		5 ^e :	
Etranger (Date de la délivrance de la carte de travailleur) :		6 ^e :		6 ^e :	
N° : Département :		ENFANTS			
Situation de Famille : <i>célibataire</i>		1 ^{er} : <i>Jeune</i>		2 ^e :	
Retraite ou Pension dont le salaire est titulaire :		3 ^e :		3 ^e : <i>20 oct 1918</i>	
Inscrit au A. S. à compter du <i>10/10/18</i>		4 ^e :		4 ^e :	
Sous le N° <i>102 202 252 178</i>		5 ^e :		5 ^e :	
Caisse des A. S. : <i>V</i>		6 ^e :		6 ^e :	
Précédent Employeur : <i>Service des M. de la Région</i>		7 ^e :		7 ^e :	
Observations : <i>son mari Codantino Jean, à Grenoble aux Archives de la Ville - Service des M. de la Région</i>		8 ^e :		8 ^e :	
: <i>son grand-père Codantino Jean, aux Archives de la Ville - Service des M. de la Région</i>		9 ^e :		9 ^e :	
		Don et Prénoms de la FEMME :			

plusieurs angles d'attaque

tendant, dont les archives contiennent des rapports sur l'exercice des métiers et des statistiques [AD, sous-série 2 C]. Les *Almanachs royaux* à partir de 1699 puis les annuaires publient des listes de professions et de personnes, soit par quartiers, soit par rues et donnent des informations sur les localisations des commerçants et leur type d'activités.

D'autre part, de nombreux contrats d'apprentissage sont passés devant le notaire du maître, tout comme les devis et marchés de travaux d'artistes ou d'artisans enregistrés chez le notaire du commanditaire. Pour la période contemporaine, les actes notariés sont à nouveau incontournables, qu'il s'agisse de constitutions et liquidations de sociétés, emprunts et quittances, marchés et contrats. Les archives de la préfecture sont à consulter pour toutes les professions déclarées, comme les débits de boissons ou les voyageurs de commerce [sous-série 158 M pour ces derniers]. Les rapports d'inspection des locaux jugés dangereux ou insalubres sont tout aussi riches en informations [séries M et W]. Le personnel des commerces et entreprises concernés est présent dans ces enquêtes administratives, qui nous renseignent sur le cadre de travail des individus.

Pour les fonctionnaires, un échantillon représentatif des dossiers de personnel est versé régulièrement aux services d'archives. Pour ne prendre qu'un exemple, la sous-série 1M est consacrée au personnel administratif des services préfectoraux (an VIII-1957) : prestations de serment, registres d'installation, décrets de nomination, dossiers individuels de chefs de cabinet, de rédacteurs ou... d'archivistes. Loin

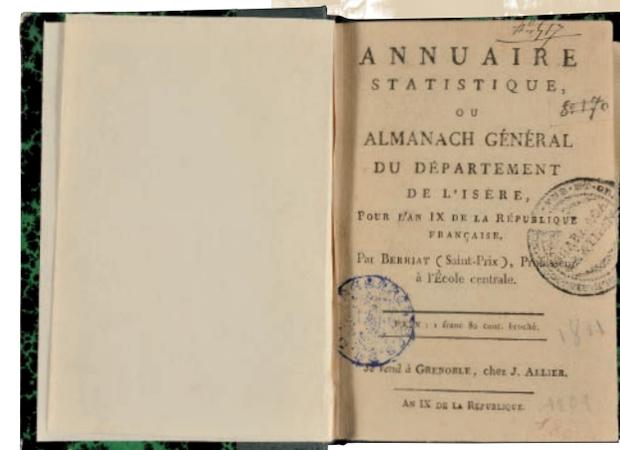
d'être exhaustives, ces quelques indications montrent qu'un individu peut être retrouvé via sa profession.

Les démêlés avec l'administration

Les relations des citoyens avec l'administration constituent, après l'exercice d'un métier, une deuxième piste pour repérer un individu dans les fonds d'archives. Ces relations naissent fréquemment d'une situation de conflit ou de détresse sociale, même si de toutes autres circonstances nous mettent en contact avec les institutions de notre pays, comme la remise d'une décoration par exemple. Aux Archives nationales, les dossiers des titulaires de la Légion d'honneur sont accessibles pour la période 1800-1954 via la base de données LEONORE. En Isère, l'on trouve dans la série M tout ce qui relève des distinctions honorifiques : candidatures à la Légion d'honneur, nominations et dossiers individuels pour les décorations et ordres militaires comme pour les récompenses civiles (palmes académiques, médaille du mérite agricole...). Les versements plus récents du cabinet du préfet comportent les dossiers individuels des titulaires de l'Ordre national du travail et de la médaille d'honneur du travail.

En cas de litige, les archives des institutions judiciaires [séries U et W] sont une source précieuse. Les justices de paix, supprimées en 1958 et remplacées par les tribunaux d'instance, avaient pour mission de régler les conflits de la vie quotidienne par une démarche conciliatrice. Les archives des justices

7 Fi 355



PER 932

Les archives donnent à voir par ailleurs les personnes qui, par leurs actes ou leurs déclarations, attirent l'attention et parfois l'intervention des pouvoirs publics. Si les antimilitaristes [76 M] et les anarchistes [75 M] sont surveillés par la préfecture, les déserteurs et les insoumis, eux, sont exposés à des sanctions bien réelles de la part de l'armée [séries L, R, W]. Pour trouver des informations sur l'action d'un individu au sein d'un parti ou d'un syndicat, il faut songer aux dossiers thématiques constitués par les administrations à des fins d'information. Les versements du cabinet du préfet [séries M et W] et ceux des Renseignements généraux [série W] sont riches de ces dossiers constitués de coupures de presse, comptes-rendus, tracts, affiches, prospectus, statistiques, déclarations... Ces dossiers, dits collectifs, sont un complément indispensable aux dossiers individuels, car ils permettent de replacer l'action d'une personne dans un contexte (groupe, événement), du point de vue de l'administration. Les archives privées des partis, des syndicats ou de certains de leurs membres apportent un éclairage complémentaire et parfois contradictoire sur cette action [série J].



Fi 206

Faire l'histoire d'un maire

Comme une généalogie familiale, les amateurs d'histoire locale aiment à connaître les noms des maires qui se sont succédés dans cette fonction, depuis la création des communes par la loi du 14 décembre 1789. Ils s'appuient pour ce faire sur les archives communales (délibérations, procès-verbaux d'élection et arrêtés de nomination du maire) et sur les dossiers d'élections dans les fonds départementaux.

Pourtant, au delà de ces "généalogies" de maires, l'envie est souvent grande de connaître un peu mieux ces hommes.

Quelles étaient leur origine sociale et géographique, leurs opinions, se sont-ils enrichis, ont-ils créés une dynastie d'élus ?

Un portrait personnel peut être tracé : au XIX^e siècle les souches de passeport et les recensements militaires fournissent une description physique des personnes. Les listes de contribuables et les matrices cadastrales indiquent le niveau de fortune et l'étendue des biens. Les recensements de la population mentionnent la composition des familles et l'adresse précise. Dans les fonds départementaux, on trouvera des renseignements sur le personnel politique collectés par les services de la préfecture, par le cabinet du préfet et par les Renseignements généraux.

Retracer l'histoire des maires, c'est aussi retracer par le biais des délibérations et des arrêtés les décisions importantes qu'ils ont prises dans l'intérêt de leur commune, les projets qu'ils ont soutenu ou contestés.

On rejoint ici l'histoire de la commune à laquelle ils sont intimement liés.

On peut lire aussi l'histoire des maires à la lumière des grands événements historiques. Ainsi dans la période mouvementée de 1814 à 1815, un même élu peut, sans faiblir, prêter serment d'obéissance et de fidélité au roi Louis XVIII, à l'empereur Napoléon I^{er} et à nouveau, après les Cent Jours, à Louis XVIII. En 1940, l'État français choisit les maires et les conseillers municipaux en raison de leur fidélité (supposée ou réelle) au nouveau régime. Pour découvrir comment cela s'est passé, il faut se tourner vers les dossiers des sous-préfectures dans le fonds départemental.

Être premier magistrat d'une commune représente parfois un marche-pied pour accéder à d'autres fonctions politiques : conseiller général, député, sénateur, ... ministre. Et on pourra suivre, toujours grâce aux archives, l'évolution des carrières d'hommes politiques qui ont débuté comme maire.

Les sources de l'histoire d'un individu :



Collection particulière

Un exemple de continuité, les ecclésiastiques ?

Les membres du clergé sont dans l'ensemble bien représentés dans les fonds d'archives. Les institutions ecclésiastiques ont eu très tôt à cœur de conserver leurs archives et, sauf destruction accidentelle ou intentionnelle (guerres de religion, Révolution), celles-ci, même très amaigrées, sont parvenues jusqu'à nous.

Les séries G (clergé séculier) et H (clergé régulier) sont la conséquence des lois révolutionnaires. Les archives des chapitres, monastères et prieurés supprimés sont regroupées dans ces deux séries. Les archives saisies en priorité sont les titres de propriété, au détriment des archives de gestion quotidienne ou concernant les religieux. Les fonds des chapitres cathédraux comportent néanmoins des cahiers de sépultures ou obituaires. Les archives des abbayes et couvents supprimés sont plus complètes. Pour les Augustins [1H], l'on conserve des certificats, des extraits d'actes paroissiaux, des registres des réceptions, mutations, dispenses, prises d'habit et professions des novices. Dans la série L, figurent des listes de prêtres relatives à la mise en œuvre de la constitution civile du clergé et des prestations de serment [à Corps, L 1292]. Les nominations et les dossiers individuels du personnel ecclésiastique (prêtres et pasteurs) entre l'an IX et la fin du XIX^e siècle se trouvent dans la sous-série 2V (préfecture, cultes). L'annuaire officiel du département de l'Isère de 1860 à 1976 contient la liste des noms des curés des paroisses.

Les archives privées sont à nouveau des compléments précieux. Le fonds Maignien comprend notamment un fichier des pasteurs protestants des XVII^e et XVIII^e siècles [5 J 47 à 50]. Le fonds Chaper est intéressant pour les principaux ordres religieux du Dauphiné, comme les Antonins et les Chartreux [J]. Les Archives départementales de l'Isère ont reçu en don ou en dépôt des fonds d'ecclésiastiques comme les papiers personnels de Philippe Dumollard, curé d'Oris-en-Rattier puis de la Tronche entre 1787 et 1824 [1 J 640]. L'évêché de Grenoble possède un service d'archives qui conserve des documents depuis le XIX^e siècle, regroupés selon le cadre de classement des archives diocésaines [série J, personnel et série K, formation des membres du clergé].

Pour aller plus loin, l'ouvrage de Nicole Lemaître, *Histoire des curés*, paru en 2002, donne des pistes de réflexion abondantes. Même s'il est plus aisé de retracer le parcours d'un Étienne Le Camus que d'un prêtre rural, le panorama des archives permettant d'appréhender les vies d'ecclésiastiques demeure très large.

Le noble et le paysan : une lutte inégale ?

Est-il plus simple de faire l'histoire d'un noble que d'un agriculteur ? C'est ce que nous laisse penser la profusion des documents des séries A, B, J, L qui nous donnent un accès direct à la connaissance d'une famille noble. Pour autant, faire l'histoire d'un paysan n'est pas mission impossible.

une présence inégale dans les archives

Les archives d'une famille noble d'Ancien Régime sont privées. Elles peuvent être encore en mains privées, avoir été confiées à un service public, saisies à la Révolution ou bien détruites. Par ailleurs, les fonds des administrations gardent la trace de l'implication de la famille dans la vie locale. Le fonds de Morges, confisqué lors de la Révolution et coté 2 E 797 à 937, comprend non seulement les archives de la famille de Morges mais aussi celles des familles alliées : les titres familiaux (successions, contrats de mariage) sont mêlés à la gestion domaniale (titres de propriété, documents comptables et fiscaux, pièces de procédures judiciaires) ainsi qu'à la gestion domestique (livres de dépenses, livres de raison) ou aux fonctions officielles (papiers d'officiers, militaires, ecclésiastiques). Les familles bien possessionnées sont toujours représentées dans les fonds judiciaires. Dans ce cas, il ne faut pas perdre de vue qu'en vertu de la possibilité qu'ont les nobles de faire appel auprès du parlement de Paris, un procès entamé en Dauphiné [série B] peut être poursuivi à Paris. Dans la série 1 Q l'on trouve les listes des émigrés et condamnés, le séquestre et la vente de leurs biens pendant la Révolution.

Les nobles de robe, c'est-à-dire les hauts magistrats, ne sont pas en reste. Pour eux, la série B est encore plus riche d'enseignements : le *Guide des institutions* d'Yves Soulingeas, consultable en salle des inventaires, signale les nominations, serments, réceptions des présidents, procureurs, avocats, baillis etc. L'introduction du tome II de l'inventaire sommaire de la

série B, édité en 1884, contient les notices biographiques des présidents du parlement, de la chambre des comptes et de la cour des aides (1340-1790). D'autre part, il existe un fichier de dépouillement des lettres de provisions d'offices enregistrées entre 1675 et 1790 au greffe du bureau des finances [sous-série 7C]. La série L, munie d'index, porte la trace du personnel des tribunaux révolutionnaires (par exemple, L 540, tableau des membres du tribunal civil de l'Isère). Pour la période contemporaine, les fonds des juridictions comprennent des éléments sur le personnel [séries U et W] : traitement, nomination, révocation, procès-verbaux d'installation...

Pour faire l'histoire d'un paysan, il n'existe rien de comparable à ces ensembles de documents impressionnants et par leur volume et par leur continuité. Pourtant, l'écriture de l'histoire ne se limite pas à l'expérience et à la vie des notables. Sous l'Ancien Régime, les gens ordinaires apparaissent essentiellement en creux, dans le discours des puissants. Dans *Ces gens du Moyen Âge*, paru en 2007, Robert Fossier s'intéresse au petit peuple des villes et campagnes en réinterrogeant les sources qui nous le font voir avec les yeux des clercs et des lettrés. Les comptes rendus des visites pastorales, pour ne prendre qu'un seul exemple, permettent de renouveler l'histoire des catégories populaires le plus souvent absentes des sources officielles. Or l'Isère possède un ensemble exceptionnel de visites pastorales dans le diocèse de Grenoble [4 G, 1339-1786], dont beaucoup ont été publiées. Plus on avance dans le temps,



7 FI 356

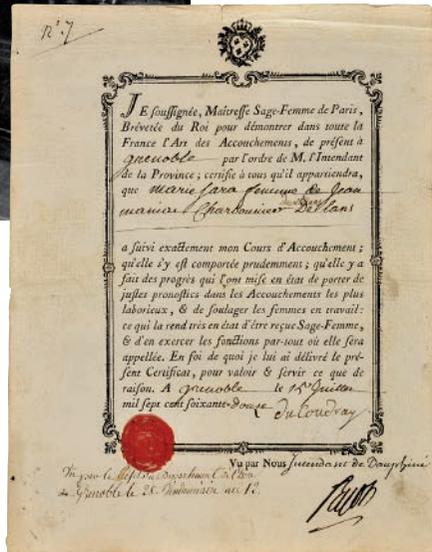
M^{rs} J. O. Guinsonaz

Les sources de l'histoire d'un individu



2 T 16

9 FI 7657



plus les sources se diversifient. La continuité d'une administration comme celle des Eaux et Forêts, du Moyen Âge à nos jours, permet de retrouver dans les archives l'empreinte des petits et grands acteurs du monde forestier : conflits autour d'une coupe de bois entre deux villageois, nomination d'un garde-forestier, délits en tout genre... [séries B, S, U, W]. Les archives de la préfecture [série M], entre la Révolution et les années 1950, permettent de retracer l'histoire des sociétés coopératives, du crédit et de l'enseignement agricole, de la production agricole, des concours agricoles, de l'équipement rural mais aussi des secours en cas de calamités. C'est à nouveau par le biais des tenants et des aboutissants d'une activité professionnelle que l'on peut repérer un individu.

Des femmes dans les archives ?

C'est un fait, les archives sont essentiellement masculines, et ce jusqu'au milieu du XX^e siècle. Les archives ne se féminisent qu'au fur et à mesure de la conquête des droits des femmes : l'accès à l'université, à des emplois qualifiés, le droit de voter ou de se présenter aux élections ont des conséquences directes sur la présence des femmes dans les archives.

Cependant, elles ne sont pas totalement absentes de nos fonds avant le XX^e siècle. Les archives des congrégations supprimées à la Révolution nous parlent des religieuses au travers de registres des actes de vêtue des novices, des professions, des vœux, des inhumations et tout autre acte solennel [série H]. Dans le milieu nobiliaire, les femmes apparaissent

dans les actes notariés : actes de vente ou d'achat de terres, contrats de mariage, testaments, donations. Les veuves sont celles qui ont le plus d'autonomie dans la gestion de leurs biens. Le 2 novembre 1413, Catherine Bérengère, veuve de Guigues de Morges, prête hommage au dauphin [B 2629, fol.100v-102v]. C'est vrai pour les notables comme pour les commerçants et les artisans. C'est ainsi qu'une veuve d'imprimeur peut reprendre le travail de son mari, que Suzanne Duclot, veuve de Claude Barselet, lui succède à Grenoble comme marchande mercière en 1639 [1 J 1563-1565].

Les sages-femmes jouissent d'une position particulière car l'exercice de leur métier les soumet à partir de la Révolution au contrôle de l'administration. À Grenoble, à la suite du passage de madame du Courdray, le chirurgien Héraud plaide pour la mise en place de cours gratuits d'accouchement depuis 1776 [D 3, mémoire à l'intendant]. À partir de 1790, les municipalités désignent des femmes pour aller suivre les cours d'accouchement à Grenoble [2 T 16, 2 T 19 à 25]. L'on trouve depuis l'an II dans les archives des tribunaux civils [série U] des registres où sont inscrites les comparutions de sages-femmes, des transcriptions de diplômes et de commissions au même titre que celles des médecins, chirurgiens, officiers de santé, pharmaciens, dentistes et vétérinaires. Les services de la préfecture produisent des états statistiques, des lettres de nomination, de la correspondance à propos du personnel médical [117 M]. Le *Recueil des actes administratifs* et l'*Annuaire du département de l'Isère* donne des listes de sages-femmes.

Après les sages-femmes, les secondes auxquelles l'on pense sont les institutrices. La série T qui regroupe des archives provenant de la préfecture, du rectorat, de l'inspection d'académie et des établissements d'enseignement contient les archives de l'école normale d'institutrices (admission aux examens, présence, rapports hebdomadaires), les dossiers individuels des institutrices et des états de leurs charges de famille, à compter des années 1830. D'autres femmes moins attendues sont présentes dans les fonds d'archives publiques. Au XIX^e siècle, les cantinières apparaissent dans les archives de l'armée de terre [Service historique de la Défense, sous-série Yi, 1791-1900], tandis qu'il existe aux Archives nationales un inventaire des pétitions de femmes adressées au Sénat entre 1852 et 1870 [CC 4781 à 48612]. Les ouvrières figurent dans les grands livres de paye des industries de la région grenobloise employant des femmes, mais il est très rare d'être mieux renseigné sur ces femmes : exceptionnellement, trois livrets d'ouvrières du XIX^e siècle des Établissements Guinet, fabricants de soieries à Vizille, ont été conservés [1 J 1679]. Lors d'une séance de travail récente dans le local d'archives d'une administration, nous sommes tombés sur des dossiers de gardiennes d'enfants, ancêtres des assistantes maternelles. Nées dans les années 1880, ces femmes ont accueilli des enfants chez elles jusque dans les années 1960. Quelques dossiers nous livrent une description de leur vie et de leur maison.

Lors d'une recherche biographique, rien n'est plus exaltant que de voir un parcours et une personnalité prendre forme, mais rien n'est plus important que de savoir prendre du recul par rapport aux données brutes que l'on trouve dans les archives, qui ne nous donneront jamais qu'une vision partielle et parfois partielle de la vie et des actions d'une personne.

Où trouver le dossier individuel d'un militaire ?

Grade / statut	Type de documents	Période	Lieu de conservation
Officiers	Dossiers individuels	Depuis 1716 avec des lacunes	SHD
Sous-officiers, hommes de troupe	Registre matricule – 1 R	Depuis 1867 (1869 aux Archives de l'Isère)	AD
Personnel civil	Dossiers individuels	XIX ^e -XX ^e siècles	SHD
Tous	Journaux de marche des troupes	XIX ^e -XX ^e siècles	SHD
	Décorations civiles : attribution	XIX ^e -XX ^e siècles	AN
	Décorations civiles : dossiers de demande	XIX ^e -XX ^e siècles	AD

SHD : service historique de la Défense

AN : Archives nationales

AD : Archives départementales

Rechercher un malade atteint de tuberculose...

Étant donné la masse qu'ils représentent, les dossiers médicaux n'ont pas vocation à être tous conservés. Cependant, on peut trouver aux Archives départementales un assez grand nombre de dossiers de patients atteints de tuberculose et suivis par un dispensaire, des années 1920 aux années 1980 [3419 W ; 4493 W ; 7652 W]. Il existe aussi quelques dossiers de malades du sanatorium des Petites Roches, à Saint-Hilaire-Du-Touvet (ceux dont le nom de famille commence par B ou T, entre 1950 et 1975) et les registres d'entrées de ce sanatorium entre 1929 et 1950 [8375 W]. Cette "quête d'un individu" peut aussi être l'occasion, si on dispose d'un peu de temps et que l'on souhaite élargir sa recherche, de s'intéresser aux institutions qui accueillent ces malades, pour lesquelles les sources sont plus nombreuses [séries M, X ; archives de la DDASS et du conseil général].



La série A, telle que l'a prévu le cadre de classement des Archives départementales, est en fait une collection réalisée par les premiers archivistes à partir des fonds du Parlement et de la Chambre des Comptes de Grenoble. Elle rassemble une grande partie des actes royaux émanant des rois de France, entre le XVI^e siècle et la veille de la Révolution française, et constitue à ce titre un corpus de textes législatifs et règlementaires, sous la forme d'originaux authentiques, issus directement de la Chancellerie royale.

Ces lois royales étaient préparées par les secrétaires d'État et par le chancelier, signées par le roi et contresignées par le ministre responsable. Elles étaient ensuite scellées du grand sceau, et expédiées à chacune des cours souveraines du royaume (13 Parlements à la fin du XVIII^e siècle) qui étaient chargées de les enregistrer, puis de les publier, c'est-à-dire d'en assurer la diffusion. Les lois n'étaient exécutoires qu'au terme de cette procédure, et comme les cours souveraines entendaient bien participer à la fonction législative du roi en pratiquant leur droit de remontrance, les textes ne devenaient jamais applicable au même moment dans tout le pays. Au cours des siècles, et spécialement à partir du règne de Louis XV, les Parlements tentèrent de dépasser leur rôle de chambre d'enregistrement. S'opposant systématiquement à la royauté en prétendant agir

Le Point sur...

Au fil de l'Histoire de France... La série A, collection des actes royaux

BR 8° 4383

contre l'absolutisme, alors qu'ils défendaient en réalité leurs propres intérêts et privilèges, et exaspérés par les réformes des ministres de Louis XVI, les parlementaires iront jusqu'à demander la réunion des États généraux, prélude à la Révolution. La célèbre Journée des Tuiles témoigne de l'implication du Parlement de Grenoble dans ce mouvement contestataire.

Transcrits selon une mise en page très soignée sur du parchemin de très haute qualité, mais ayant le plus souvent perdu leur grand sceau de cire verte, les actes royaux concernaient tous les domaines de l'intervention royale, depuis la politique extérieure, jusqu'au contrôle des prix.

Si l'on ajoute aux actes classés en série A, ceux qui sont demeurés en série B, dans les archives du Parlement et celles de la Chambre des Comptes, il est probable que l'essentiel du corpus des actes royaux soit parvenu jusqu'à nous, ce qui montre une fois encore la richesse des Archives départementales de l'Isère. Ainsi la grande ordonnance de Villers-Cotterêts (août 1539), consacrée à la réformation de la justice et de l'administration, n'existe-elle en dehors des Archives nationales, qu'aux Archives de l'Isère et aux Archives des Bouches-du-Rhône. Rappelons que ce célèbre texte contient notamment l'obligation de rédiger tous les actes administratifs en français, et d'abandonner l'usage du latin qui n'est plus compris que des lettrés.

Au fil de la consultation des pages du répertoire de la série A, se réveillent les souvenirs des cours d'Histoire : l'interdiction des duels sous Louis XIII et Richelieu, la création de la Compagnie des Indes, les grands textes dus à Colbert et aux juristes qui conseillent Louis XIV comme l'ordonnance sur les eaux et forêts (1669), celles consacrées à la procédure civile (1667) et à la procédure criminelle (1670), la révocation de l'édit de Nantes (1685)...

Une fois enregistrés, et donc recopiés *in extenso* dans les registres des 13 Parlements qui existaient en France à la fin de l'Ancien régime, une copie était donnée à l'imprimeur officiel afin d'en assurer la reproduction et la diffusion auprès de toutes les juridictions et autorités de la province. À Grenoble, ce monopole était détenu par l'imprimeur Giroud, dont les 27 volumes du *Recueil* couvrent la période 1690-1790.

Du fait de l'existence de copies des actes royaux dans les registres d'enregistrement du Parlement [B 2333-B 2373] et de recueils imprimés, auxquels il convient de se reporter en premier lieu, la communication des originaux de la série A n'est pas possible pour tous les actes.

Donné par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre

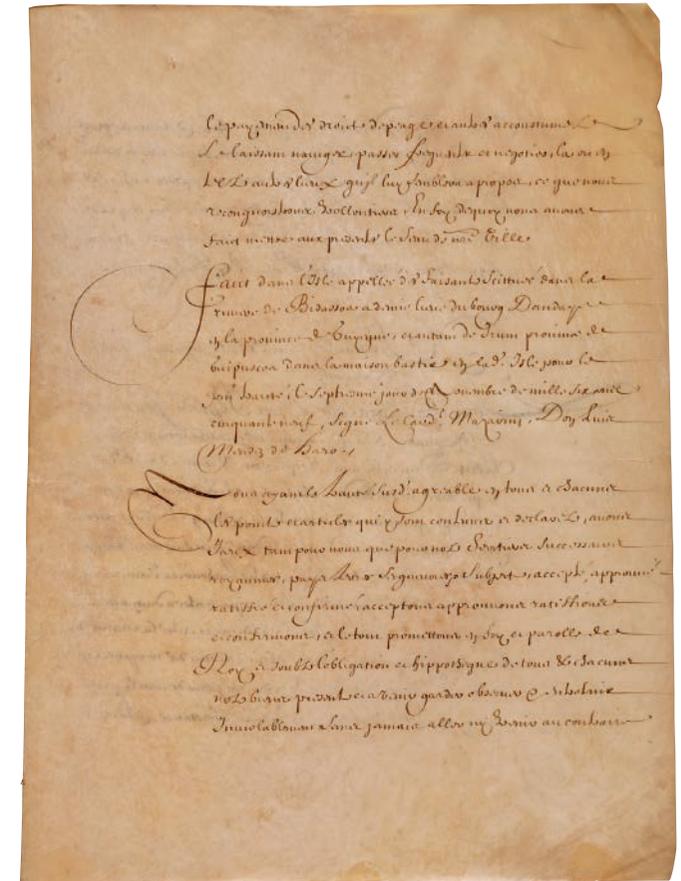
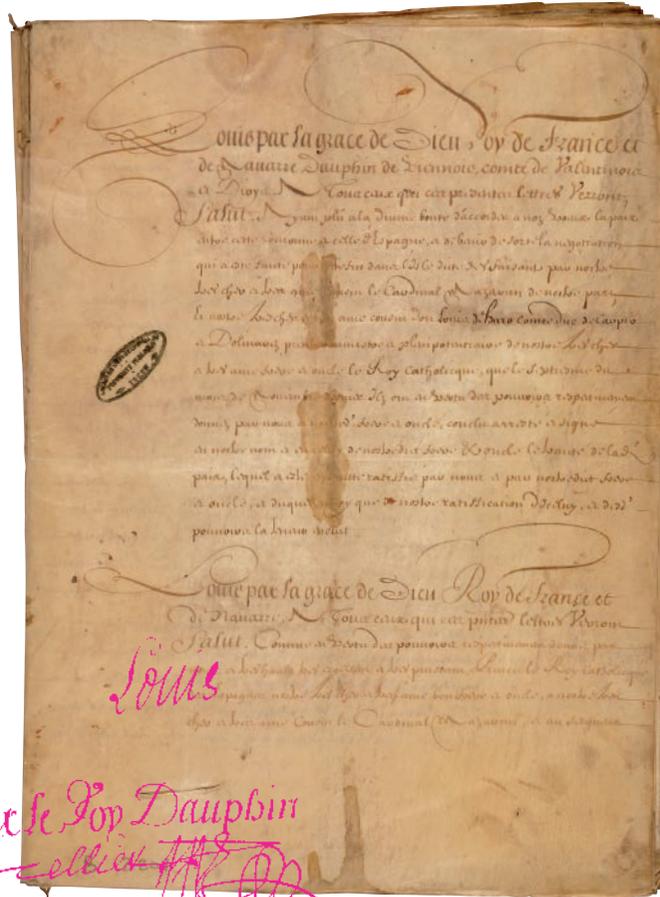
Il y a 350 ans : le Traité des Pyrénées

Le Traité de paix avec le roi d'Espagne, dit « Paix des Pyrénées », signé le 7 novembre 1659 sur l'île des Faisans, au milieu du fleuve Bidassoa (aujourd'hui Pyrénées-Atlantiques), met fin à la guerre entamée en 1635 entre la France et l'Espagne.

Œuvre de Mazarin, il consacre la suprématie européenne de la France et l'affaiblissement de la couronne d'Espagne. Par ce traité, la France s'agrandit de l'Artois, du Roussillon, de trente trois villages de Cerdagne et de plusieurs places fortes en Flandre et au Luxembourg.

Louis XIV épouse l'infante Marie-Thérèse d'Autriche, fille aînée du roi d'Espagne. Le montant de son énorme dot ne sera pas versé par l'Espagne et servira au roi de France de prétexte à la Guerre de Dévolution (1667-1668).

Le document dont il est ici question est l'original de ce traité international. Il est conservé, sous la cote B 3201, dans le fonds du parlement de Grenoble, contrairement à d'autres actes royaux qui, nous l'avons vu, ont été regroupés en série A.



Les archives de la Questure

Questure ? Vous avez dit questure ? Cette appellation érudite désignant à l'origine les magistrats qui assistaient les consuls de la Rome antique fait aujourd'hui référence au service responsable du bon fonctionnement de l'assemblée départementale et de la gestion des moyens mis au service des élus.

Vous pourrez découvrir une partie de l'activité de ce service dans le versement 8432 W, entré aux archives départementales en octobre dernier et qui comble une lacune importante de l'histoire de notre département, des années 1950 jusqu'à la décentralisation. Ce versement, constitué des dossiers des assemblées (procès-verbaux, ordres du jour, délibérations,...), apporte un éclairage sur leur fonctionnement, de l'organisation des séances jusqu'à la prise de décisions par les élus.

Un petit rappel historique sur le fonctionnement du département s'avère peut-être nécessaire. À l'époque des dossiers du 8432 W, c'est-à-dire jusqu'à la décentralisation, le préfet détient toujours le pouvoir exécutif dans le département. Le président du conseil général n'a alors comme tâche que la présidence de l'assemblée départementale. Le rôle du conseil général se limite alors à celui d'une assemblée délibérante.

Aujourd'hui, et ce depuis 1982, le pouvoir y est partagé entre deux organes. D'un côté l'assemblée départementale, composée des conseillers généraux, règle les affaires du département. C'est ce qu'on appelle le conseil général. De l'autre, le pouvoir exécutif se concentre en la personne du président du conseil général. Il prépare et exécute les décisions de l'assemblée.

Ces deux entités sont assistées de la commission permanente (appelée « bureau » jusqu'en 1992) qui s'occupe des dossiers que l'assemblée départementale lui délègue. Dans les faits, cette dernière est seule compétente pour toutes les questions budgétaires et détermine des orientations générales dont les applications concrètes sont laissées à la commission permanente.

LA QUESTURE EN QUELQUES CHIFFRES...

- 150 dossiers traités en 2008 par l'assemblée départementale au cours des 5 réunions annuelles
- 1358 dossiers examinés en 2008 par la commission permanente lors des 11 réunions
- 38 agents dépendent directement de ce service organisé en 4 pôles : sessions et réunions de l'assemblée et indemnités des élus ; subventions diverses et initiatives locales ; cuisine-intendance ; chauffeurs du président et des vice-présidents.
- 12 personnes, chargées du secrétariat des vice-présidents et présidents de commissions, sont rattachées administrativement au service de la questure.



Instruments de recherche

Statistiques agricoles

(3426 W 1-225)

Où sont donc veaux, vaches, cochons ?! Dans le 3426 W tout nouvellement classé ! Nous y trouvons des enquêtes agricoles qui couvrent tout le département pour la première moitié du XX^e siècle. Elles portent non seulement sur le cheptel, mais aussi sur les cultures (blé, vigne...), avec les rapports du directeur des services agricoles, expliquant les résultats annuels. D'autres enquêtes plus ponctuelles viennent étayer ce versement, comme une relative aux loisirs de la jeunesse rurale en 1959.

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

(3436 W 1-98 et 3437 W 1-24)

Nous vous signalons deux nouvelles entrées de la DDAF. L'une, le 8436 W, est un versement du service eau et patrimoine naturel et traite en particulier des réserves naturelles pour la période 1977-2004. L'autre, le 8437 W, est un versement du service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles et contient les dossiers du contentieux en matière agricole de 1953 à 2005. Les bordereaux en sont disponibles en salle d'inventaires.

Compteurs d'archives

Du côté des archives communales

Depuis août 2009, 7 communes ont, à leur demande, bénéficié de l'aide au classement pour leurs archives XIX^e, XX^e et XXI^e siècle. Pour une d'entre elles – Roissard – il s'agissait d'une première. Quant aux 6 autres – Grenay, Gresse-en-Vercors, Saint-Michel-lès-Portes, Saint-Sorlin-de-Vienne, Prunières et Serézin-de-la-Tour – les classements déjà entamés ont été poursuivis.

Ces classements ont débouché sur la rédaction d'un répertoire ou sur sa mise à jour (ce répertoire est consultable aux Archives de l'Isère).

Il est à souligner que pour les communes de Grenay, Roissard et Saint-Michel-lès-Portes, leurs fonds pour l'Ancien Régime et pour le XIX^e siècle avaient été déposés antérieurement aux Archives départementales.

Ils sont classés en sous-série 4 E [4 E 665, 4 E 570 et 4 E 66].



Pratique

Un document d'archives est unique et irremplaçable

Dans la continuité du précédent *Chroniques d'Archives* dont le dossier traitait de la conservation matérielle des documents, une campagne de sensibilisation à la conservation préventive a présenté tous les quinze jours durant l'automne le « geste de la quinzaine ». Cinq gestes, cinq dessins. Pendant encore quelques semaines, vous pouvez les découvrir, si ce n'est pas déjà fait, sur le tableau d'affichage du palier haut et à l'espace café. Il vous suffira ensuite d'en faire la demande à l'accueil.

POUR NOUS JOINDRE

Par courrier :
Hôtel du département,
7 rue Fantin-Latour, BP 1096
38022 Grenoble cedex 1
Par courriel :
sce.arc@cg38.f

Nouvelles du microfilmage

Les registres d'état-civil des communes de l'arrondissement de Vienne pour la période 1875 - 1906 sont microfilmés jusqu'à Estrablin.

La sous-série 2 O

Les archives du bureau des affaires communales de la préfecture (1800 - 1940) sont en cours de classement en 2 O. Lors du bon à tirer, la dernière commune classée était Saint-Sorlin-de-Vienne.

Parlons chiffon(s)

Vais-je vous développer quelque svelte sujet tel *De la diffusion de la fibule padane bimétallique dans les affluents pastoraux de la basse vallée du Bréda vers 1524* ? Ou encore *De la procédure de collecte des sacs à procès usagés aux fins de fabrication de subjectiles à fusain dans le bailliage de Grésivaudan au lendemain de la révocation de l'Édit de Nantes* ?

Non point : je n'entends rien en ces matières dont la pertinence vous fait d'autant déplorer, je le devine, mon ignorance hadale. Mais je subodore aussi, hélas, le subreptice soupir de soulagement de quelques autres, sans compter les euh ! de ceux qui s'en moquent comme de leur première console de jeux.

Je viens simplement vous entretenir de Louise. Elle a 17 ans. *Blonde aux yeux noirs, en ses habits anciens* ? Je ne sais. Pour l'heure, en ce jour d'été, penchée sur son ouvrage dans la salle à hautes fenêtres, elle s'applique à aligner ses petits points dans le temps imparti, rêvant fugitivement cheval blanc et prince subséquent. Ses compagnes sont pareillement silencieuses et studieuses.

Serions-nous là dans un de ces ateliers de ganterie *so gratianopolitanish* ? Point du tout : je vous donne à observer un groupuscule d'intellectuelles s'efforçant de confectionner des taies d'oreiller. Serait-ce alors un ouvrage de rééducation de l'espèce Mao ? Point du tout derechef.

Louise, en cette année 1937, comme Rose, Lucile et les autres, participe au concours d'entrée de l'école normale d'institutrices de Grenoble. Après avoir

laborieusement disserté sur *Donner sa parole : montrer la valeur de cette expression et son importance dans la vie morale et dans les relations sociales* (10 sur 20), produit une dictée très honorable (17 sur 20), difficilement débrouillée une ténébreuse affaire de lentilles convergentes (10 sur 20), manqué la « géo » (un sujet portant sur la perfide Albion, 7 sur 20), brillé en mathématiques (16,5 sur 20) et illustré une lettre A étonnante (14 sur 20), Louise obtient un 15 pour sa taie d'oreiller, soit la meilleure note de la session.

Lesdites taies, au nombre de dix, sont évidemment d'un modèle très réduit, en forme de demi-lune (hormis l'œuvre carrée d'une rebelle) et ornées d'un volant des plus frivole. On ne peut qu'imaginer ces charmants ouvrages sous la tête de poupées aux joues de porcelaine rose, tendrement bercées par Louise et ses compagnes fredonnant..., j'ignore tout des berceuses des années 30.

La découverte (l'invention?, car c'est là un trésor) de ces miniatures m'émut plus que de raison et, depuis ce jour, j'en rebats les oreilles (ce qui est tout naturel, s'agissant de taies), je le crains, de tout nouvel arrivant. Il m'a paru toutefois de première importance de vous les raconter.



4E 483/151

4E 483/151

Sources

4T4, fonds des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices ;

21T, fonds du rectorat, écoles normales d'instituteurs et d'institutrices.

Bibliographie

On ne citera que la bible en la matière : Étienne Colportage, *Une brève histoire des taies, du pigment au boudoir*, éditions Médiannoche, 1988.